Les conditions d’inscriptions.

Procédure en cas d'absence : Toute absence à la formation devra être justifiée par mail 7 jours avant la formation, afin d'être remboursé, et, si absence après ce délai, remboursement uniquement sur justificatif.

Modalités d'inscriptions : un lien vous sera envoyé par mail, dès réception de votre candidature. Une fois votre inscription faite sur la plateforme, *le comité la validera que si nous avons reçu le paiement par chèque ou par virement, ou si vous utilisez les fonds de formation de votre club (nous le préciser).*

Rappel sur les formations.

Chaque candidat aux formations, doit posséder un micro-ordinateur, tablette ... afin de pouvoir participer aux différents modules de formation.

Il est rappelé que chaque utilisateur à son propre compte de formation, afin de pouvoir se connecter sur la plateforme INF.

Les fonds de formation.

Rappel : Les fonds de formation sont à demander auprès de votre club, qui au préalable aura pris connaissance de ses fonds auprès du comptable du comité Mr Sébastien COLARD.